

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 02 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février à 20 heures 30 mn,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Nans Perrin, Christophe Martin, Estelle Trémouilhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraise, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Fabien Plasson donne procuration à Isabelle Baas

Marie-Christine Chaprier donne procuration à Christine Robin

Date de convocation : 26 janvier 2023

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

OBJET : Modification du règlement du cimetière

Le règlement du cimetière, voté en conseil municipal du 23 juin 2022, nécessite quelques modifications, indiquées ci-dessous :

Les articles suivants deviennent :

- Article I.2 : horaires d'ouverture :
« Le cimetière est ouvert de 06 h à 19 h, mais pourra être fermé de 06 à 10 heures pour la bonne tenue des opérations funéraires »
- Article II.2 : organisation du cimetière :
« En terrain concédé avec ou sans caveau, pour des durées de 15, 30 et 50 ans »
« Nous ne concèderons plus de nouvelles concessions perpétuelles à compter de la date de cette délibération »
- Article III.2.1 :
« Dans les sections où l'agencement des concessions est récent les espaces inter-concessions ont pour dimensions : 0,20 sur les côtés et de 0,30 m à 0,50 m en tête. »

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications apportées au règlement du cimetière.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Isabelle Baas

